

RACAN BARRAGE INSECTES

RA120055

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Nom commercial : RACAN BARRAGE INSECTES
Type de produit : Insecticide.
Usage : Domestique.
Responsable de la mise sur le marché : COMPAGNIE GENERALE DE BIOCIDES - CGB
26 Rue de la porte du bois
89500 DIXMONT FRANCE
N° de téléphone en cas d'urgence : BNPC NANCY 03 83 32 36 36

2 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance / Préparation : Préparation.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro index	Classification
Cyperméthrin	4 g/l	52315-07-8	----	----	Xn; R20/22 N; R50-53-R57

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Produit dangereux : Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement aquatique.
- Inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
- Contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau.
- Contact avec les yeux : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
- Ingestion : Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.

4 PREMIERS SECOURS

- Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
- Contact avec les yeux : Rincer à l'eau.
- Ingestion : Rincer la bouche. Consulter un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.
Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Procédures spéciales : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Précautions pour l'environnement : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Méthodes de nettoyage : Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Général : Eviter toute exposition inutile.
Stockage : Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.
Manipulation : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

RACAN BARRAGE INSECTES

RA120055

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle

- **Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.
- **Protection des mains** : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.
- **Protection de la peau** : Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.
- **Protection des yeux** : Non requis.
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Contrôle de l'exposition** : Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement aquatique. Eviter le rejet dans l'environnement.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique à 20 °C** : Liquide.
- Couleur** : Blanchâtre.
- Odeur** : Léger (légère).
- pH** : Aucune donnée disponible.
- Densité** : 1
- Solubilité dans l'eau [vol/vol]** : Miscible.
- Point d'éclair [°C]** : 100°C

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactions dangereuses** : Aucun(es) dans des conditions normales.
- Propriétés dangereuses** : Aucun(es) dans des conditions normales.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]** : 3400 [Cypermethrine (suspension aqueuse)]
- Admin. percutanée (rat) DL50 [mg/kg]** : 1600 (Cypermethrine)

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Information relative aux effets écologiques** : Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement aquatique.
- CL50-96 Heures - poisson [mg/l]** : 0.0020 (Truite brune) Cypermethrine

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Généralités** : Eliminer le produit conformément aux réglementations locales. Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non réglementé.

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- **Symbole(s)** : Aucun(e).
- **Phrase(s) R** : R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Phrase(s) S** : S29/35 : Ne pas jeter les résidus à l'égout ; ne se débarrasser de ce produit et de

RACAN BARRAGE INSECTES

RA120055

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (suite)

son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

16 AUTRES INFORMATIONS

Utilisations recommandées & restrictions	: Voir fiche technique pour des informations détaillées.
Liste des phrases R pertinentes (chap. 2)	: R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion. R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R57 : Toxique pour les abeilles.
Date d'impression	: 7/3/2006
Autres données	: Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2001/58CE de la Commission de la CEE.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document